



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 septembre 2023

N° 2023 / 068

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 19 septembre 2023, sous la présidence de M. Le Maire Grégoire LONG ;

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Emmanuel ANGININ, Rachel BOURGEOIS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, Didier BERREZ, Nathalie SAULNIER, Grégoire LONG, Jean-Michel PEUGET, David GEAY, Serge LACROIX, Sophie CAPELLI

Excusés : Eddy LUSSIANA donne pouvoir à Benoit COLIN ; Sandrine NICOD donne pouvoir à Sophie CAPELLI ; Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Grégoire LONG ; Laurence MAS donne pouvoir à Didier BERREZ

Le secrétariat a été assuré par : Jean-Michel PEUGET

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 15	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : **Etablissement Public Foncier Doubs BFC – Convention de mise à disposition – Opération d’entretien, découpage parcellaire, viabilisation, études, constats, diagnostics – N°1034 ACQ 001 CARNET «Aménagement d’une zone d’habitat »**

- Vu la délibération n°2023-010 du 20 février 2023 décidant de confier le portage du foncier de l'opération « Aménagement d’une zone d’habitat Consorts Carnet – Rue des Sports » à l’Etablissement Public Foncier du Doubs, à savoir un tènement d’une superficie de 2 949 m² ;
- Vu la convention opérationnelle signée le 6 mars 2023 avec l’EPF et relative à cette opération ;
- Considérant qu’une partie du tènement est comprise dans l’emprise du futur accueil collectif de mineurs sous maîtrise d’ouvrage de Terre d’Emeraude Communauté ;
- Considérant le document d’arpentage en cours d’élaboration par le géomètre-expert Cabinet Olivier COLIN ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D’APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition par l’EPF Doubs BFC au bénéfice de la commune du tènement comprenant les parcelles cadastrées section AE n°453-455-457-459 d’une contenance totale de 2 949 m², à titre gratuit et de façon immédiate et pendant la durée de la présente convention en vue d’assurer la gestion et la garde, cette dernière s’entendant de l’usage, la direction et le contrôle du bien en vue de :

- Permettre la division parcellaire et la viabilisation du terrain
 - Permettre la réalisation des constats, études et diagnostics nécessaires
 - Effectuer des travaux nécessaires à l'entretien du bien
 - Effectuer des menues réparations nécessaires à la conservation du bien
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention avec l'EPF Doubs BFC ainsi que toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance
Jean-Michel PEUGET

Pour le Maire
Grégoire LONG

